

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**COMMUNE DE LA BOISSIERE**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU 4 AVRIL 2019**

**Etaient présents** : Jean-Claude CROS, Jean-Pierre BOUDES, Julie LABRY, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

**Etait excusée et avait donné pouvoir** : Jessica MARTINEZ-DUPOIS (pouvoir à M. LOUBET)

**Etaient excusés** : Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD

**Etaient absents** : Rodolphe AUGÉ, Baptiste LALFERT, Sylvain SECONDY

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 mars 2019, le conseil municipal a été à nouveau convoqué pour le 4 avril 2019 à 20 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

1. A l'unanimité, approbation de la convention de prestation de services avec le Syndicat Centre Hérault pour le traitement et le transport de bennes de déchets municipaux dans le cadre de l'organisation du nettoyage de printemps.
2. A l'unanimité, approbation de la proposition du cabinet SERI pour la maîtrise d'œuvre du programme de voirie 2019 pour un montant de 4 500 € HT.
3. A l'unanimité, approbation de l'avant-projet du programme de voirie 2019 d'un montant de 63 303.50 € HT, décision de solliciter l'aide du Département.
4. A l'unanimité, approbation de l'avant-projet de construction d'une salle d'activités d'un montant de 280 000 € HT, décision de solliciter les aides de l'Etat, de la Région et du Département
5. AD'AP – commande des travaux : retiré de l'ordre du jour
6. A l'unanimité, autorisation est donnée à M. le maire de signer l'avenant n°2 au contrat d'assurance (nettoyage de printemps)
7. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal 2018, dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

*M. le Maire quitte la salle, la présidence est prise par M. PEREIRA.*

8. A l'unanimité, le compte administratif communal 2018 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

*M. le Maire reprend la présidence de la séance.*

9. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal 2018 comme suit :

Affectation	516 116.55 €
Affectation en réserves	109 739.00 €
Affectation à l'excédent reporté	406 377.55 €

10. A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2019, ceux-ci sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	13.06 %
Foncier bâti :	20.62 %
Foncier non bâti :	77.25 %

11. Discussion et vote du budget communal 2019, à l'unanimité, fixation des dépenses et des recettes de fonctionnement à 1 120 918 € et d'investissement à 625 714 €.
12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 9 avril 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 9 avril 2019,

LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

